Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE06CM050626-DE

Affaire n° 6 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin,

Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Séance de 19h30

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN), Béatrice SAGORY (pouvoir à Chantal BOULOUX), Angèle COUELLAN (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Charles HOUZE

*
* *

SPORTS – Convention pour la mise à disposition d'un terrain d'activités de plein air par la commune de Saint-Samson-sur-Rance pour la saison 2025-2026

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

La ville de Dinan accueille sur son territoire de nombreux clubs sportifs en plein développement, marqué par une augmentation significative du nombre de licenciés ainsi que des besoins en créneaux d'entraînements.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE06CM050626-DE

Afin de répondre à ces besoins, la Ville met à disposition plusieurs équipements sportifs situés sur les sites du Clos Gastel, de Guy Manivel et de la plaine de jeux des Cordiers.

Elle compte ainsi quatre terrains en herbe, un terrain synthétique et un terrain hybride.

Toutefois, face au développement des pratiques sportives, notamment du rugby et du football, à la saturation des plannings d'occupation des terrains et dans l'attente de la réalisation de futurs terrains de grands jeux sur son territoire, la ville de Dinan souhaite pouvoir s'appuyer sur les équipements disponibles des communes voisines afin de permettre l'accueil des entrainements et matchs des équipes dinannaises.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Samson-sur-Rance dispose d'un terrain d'activités de plein air classé T6, actuellement peu utilisé, permettant, pour la saison 2025-2026, d'accueillir une partie des entraînements du DINAN RUGBY sur la période allant de novembre à mars.

L'utilisation de cet équipement par le club dinannais est estimée à 7,5 heures par semaine, et représente environ 52 % du volume hebdomadaire d'occupation du terrain sur ladite période.

Depuis juillet 2025, la commune de Saint-Samson-sur-Rance assure l'entretien de ce terrain, notamment la tonte, dans le cadre d'une convention conclue avec l'entreprise SAGEAN. Cette prestation prévoit 20 passages annuels, pour un montant de 200 € HT par intervention, dont 9 passages programmés durant la période d'utilisation par le DINAN RUGBY.

Considérant que cet entretien permet de répondre aux besoins d'entraînements du club dinannais, il est proposé que la Ville de Dinan participe financièrement aux frais engagés par la commune de Saint-Samson-sur-Rance, à hauteur de 50 % du coût des prestations réalisées sur la période d'utilisation du terrain par le club, soit de novembre à mars.

À cette fin, une convention prévoyant le versement d'une participation financière est proposée.

Elle s'élèverait à la somme de 900 €, correspondant à 50 % du coût des 9 tontes réalisées durant la période concernée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de la Ville pour l'année 2026 ;

Vu le projet de convention entre la ville de Dinan et la commune de Saint-Samson-sur-Rance ;

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 21 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE06CM050626-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention pour le versement d'une participation financière au profit de la commune de Saint-Samson-sur-Rance pour l'entretien du terrain d'activités de plein air ;

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier ;

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal 2026, en section de fonctionnement – chapitre 011 – article 61521

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE06CM050626-DE